



Société anonyme au capital de 92 022 826 euros
Siège social : 10 Rue Cimarosa
75116 Paris
424 064 707 R.C.S. Paris

Paris, le 23 mars 2012

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Mercialys sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le vendredi 13 avril 2012 à 10 heures

à EUROSITES GEORGE V

28 Avenue George V
75008 Paris

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour figurant à l'intérieur de la présente brochure.

Métro : George V (ligne 1), Alma Marceau (ligne 9)

Autobus : lignes 32, 42, 63, 72, 73, 80 et 92

Parkings publics : Vinci Champs Elysées et Alma Marceau George V

• Modalités de participation à l'Assemblée générale	Page 2
• Ordre du jour	Page 8
• Présentation des projets de résolutions	Page 8
• Projets de résolutions	Page 10
• Présentation des administrateurs dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée générale	Page 15
• Exposé sommaire sur la situation de la société	Page 20
• Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	Page 23
• Demande d'envoi des documents et renseignements complémentaires	Page 24

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit leur nombre d'actions.

◆ Comment vous procurer les documents ?

Vous pouvez vous procurer l'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée générale en adressant votre demande à **BNP Paribas Securities Services** - CTS Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin, 9 Rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex.

Vous trouverez à la fin de la présente brochure un formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements.

Ces renseignements sont également disponibles sur le site internet de la Société Mercialys : www.mercialys.fr, à la rubrique « Finance » - « Assemblée Générale ».

◆ Comment participer à l'Assemblée générale ?

Les actionnaires peuvent assister personnellement à l'assemblée générale. A défaut, ils peuvent choisir l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à son conjoint ou à la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité (PACS) a été conclu, à un autre actionnaire ou encore à toute personne physique ou morale de son choix ;
- adresser à **BNP Paribas Securities Services** un formulaire de procuration sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration ;
- voter par correspondance.

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée doivent être munis d'une carte d'admission, indispensable pour assister et voter à l'Assemblée générale qu'ils doivent se procurer selon les instructions ci-après indiquées.

Le vote aura lieu à mains levées.

Pour faciliter le déroulement de la réunion, nous vous recommandons de :

- vous présenter dès 9 h 00 à l'accueil et aux bureaux d'émargement, muni de la **carte d'admission** et **d'une pièce d'identité**, pour la signature de la feuille de présence.

◆ Quelles sont les formalités préalables à accomplir ?

Seront seuls admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger, **au plus tard le mardi 10 avril 2012** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par **BNP Paribas Securities Services**, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les titulaires de titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission **au plus tard le mardi 10 avril 2012** à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le **mardi 10 avril 2012** à zéro heure, heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

La société Mercialis vous propose cette année de **transmettre directement vos instructions par internet** avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires.

Cette possibilité est un moyen supplémentaire de participer à l'assemblée offert aux actionnaires qui, par le biais d'un site internet sécurisé, peuvent bénéficier de toutes les possibilités disponibles sur le formulaire de vote sous format papier, à savoir :

- Demander une carte d'admission,
- Voter par correspondance,
- Donner pouvoir au Président,
- Donner procuration à son conjoint ou à la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité (PACS) a été conclu, à tout actionnaire ou à toute personne physique ou morale de son choix.

L'accès au site est protégé par un identifiant et un mot de passe. Les échanges sont cryptés pour assurer la confidentialité de votre vote.

Si vous souhaitez utiliser ce mode de transmission de vos instructions, vous devez suivre les indications figurant ci-après.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

◆ Quelles sont les procédures à suivre via INTERNET pour participer à l'Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter ?

☐ SI VOUS SOUHAITEZ ASSISTER A L'ASSEMBLEE

Vous devez demander **une carte d'admission, indispensable** pour être admis à l'Assemblée et y voter, en suivant les procédures ci-dessous décrites.

☐ SI VOUS SOUHAITEZ VOTER A DISTANCE OU PAR PROCURATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

• Vos actions sont au nominatif pur :

Si vous souhaitez voter par correspondance ou donner procuration, l'accès au système de vote par internet se fait en utilisant l'identifiant et le mot de passe qui vous permettent déjà de consulter votre compte nominatif sur le site *PlanetShares*.

Si vous connaissez votre identifiant et votre mot de passe, votre connexion se fait via l'accès au site sécurisé, dédié à l'assemblée générale : <https://gisproxy.bnpparibas.com/mercialys.pg>

Ensuite vous devez suivre les instructions affichées sur l'écran.

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « *les actions au nominatif administré* » présentée ci-dessous.

Ensuite, vous recevrez, très rapidement, votre identifiant et votre mot de passe de connexion.

• Si vos actions sont au nominatif administré :

Vous devez vous munir du formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la présente brochure de convocation sur lequel figure, en haut à droite votre identifiant et connectez-vous à : <https://gisproxy.bnpparibas.com/mercialys.pg>

Ensuite vous devez suivre les instructions affichées sur l'écran qui vous permettront d'obtenir votre identifiant et votre mot de passe pour connexion.

• Si vos actions sont au porteur :

Vous devrez informer le plus rapidement possible votre établissement teneur de compte (banque, société de bourse, courtier en ligne...) de votre souhait de transmettre vos instructions par Internet et suivre la procédure suivante :

- Demander à votre intermédiaire financier de délivrer une attestation de participation à hauteur du nombre d'actions Mercialis que vous lui préciserez (au maximum le nombre de titres Mercialis que vous détenez auprès de cet organisme) et lui indiquez votre adresse électronique.
- Votre organisme financier transmet l'attestation de participation ainsi que votre adresse électronique à **BNP Paribas Securities Services** - CTS Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin, 9 Rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex.

Vous recevez alors par courrier électronique de **BNP Paribas Securities Services** votre identifiant vous permettant de vous connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée générale (<https://gisproxy.bnpparibas.com/mercialys.pg>) pour obtenir la génération de votre mot de passe en ligne.

Pour obtenir votre mot de passe de connexion, vous devez suivre ensuite les instructions affichées à l'écran.

Si vous souhaitez désigner ou révoquer votre mandataire, vous devez suivre la procédure suivante :

- **vous êtes actionnaire au nominatif pur** : se connecter sur le site *PlanetShares/My Shares* (<http://planetshares.bnpparibas.com>) à l'aide de vos identifiants habituels, puis se rendre à l'espace « *Mon espace actionnaire – Mes assemblées générales* » puis cliquer sur « *Désigner ou révoquer un mandat* ».
- **vous êtes actionnaire au nominatif administré ou au porteur** : envoyer un e-mail à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Cet e-mail devra contenir :

- . les nom, prénom et adresse du mandant ainsi que ses références bancaires,
- . les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué.

Vous devrez ensuite demander à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de votre compte titres d'envoyer une confirmation au service « Assemblées » de **BNP Paribas Securities Services**.

Afin que les révocations de mandats puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le jeudi 12 avril 2012 à 15 heures.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte ou traitée.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale du 13 avril 2012
prendra fin la veille de l'assemblée,
soit le **jeudi 12 avril 2012 à 15 heures, heure de Paris**.

Il est recommandé aux actionnaires de se connecter dans les meilleurs délais
dès réception du mot de passe de connexion.

◆ Quelles sont les procédures à suivre avec le **FORMULAIRE PAPIER** pour participer à l'Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter ?

☐ SI VOUS DESIREZ ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Vous devez demander **une carte d'admission, indispensable** pour être admis à l'Assemblée et y voter.

Pour obtenir cette carte, vous devez retourner le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, après avoir noirci la case « **A** » en haut à gauche du formulaire, daté et signé en bas du formulaire, à **BNP Paribas Securities Services** à l'aide de l'enveloppe réponse ci-jointe si vos actions sont inscrites en compte nominatif.

Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, que vous vous serez procuré au préalable auprès de votre intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres, devra être remis à ce dernier afin d'y joindre l'attestation de participation (cf. ci-dessus).

☐ SI VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE OU ETRE REPRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

• Vous souhaitez voter par correspondance

Vous devez retourner le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, après avoir noirci la case « **B** » en haut à gauche et la case « *je vote par correspondance* », daté et signé en bas du formulaire, à **BNP Paribas Securities Services** à l'aide de l'enveloppe réponse ci-jointe si vos actions sont inscrites en compte nominatif.

Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, le formulaire devra être remis à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres afin qu'il y joigne l'attestation de participation (cf. ci-dessus).

Il est rappelé qu'en application des dispositions légales et réglementaires, le formulaire de vote par correspondance doit être parvenu 3 jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée à **BNP Paribas Securities Services** ou au siège de la société.

Expression des votes :

En noircissant la case « **B** » et la case « *je vote par correspondance* », comme indiqué ci-dessus et, à défaut de toute autre action de votre part, vous serez réputé avoir voté « pour » l'ensemble des résolutions.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez voter « contre » ou « abstention » sur une ou plusieurs résolutions, vous devez noircir la case correspondant à la résolution pour laquelle vous souhaitez exprimer un tel vote.

Si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, vous devez noircir les cases correspondantes à votre choix.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

Vous souhaitez être représenté (Pouvoir)

- Si vous entendez être représenté par le **Président de l'Assemblée**, vous devez retourner, à **BNP Paribas Securities Services** à l'aide de l'enveloppe réponse ci-jointe si vos actions sont inscrites en compte nominatif, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, après avoir noirci la case « **B** », en haut à gauche, et la case « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée », daté et signé en bas du formulaire.

Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, le formulaire devra être remis à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres afin qu'il y joigne l'attestation de participation (cf. ci-dessus).

- Si vous entendez être représenté par un **autre mandataire** (votre conjoint, la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité (PACS) a été conclu, un autre actionnaire personne physique ou morale, ou tout autre personne de votre choix), vous devez retourner, à **BNP Paribas Securities Services** à l'aide de l'enveloppe réponse ci-jointe si vos actions sont inscrites en compte nominatif, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, après avoir noirci la case « **B** » en haut à gauche et la case « je donne pouvoir à », donné toutes indications concernant l'identité de votre représentant, daté et signé en bas du formulaire.

Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, le formulaire devra être remis à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres afin qu'il y joigne l'attestation de participation (cf. ci-dessus).

Cette procuration est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des rapports établis par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes ;
- **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**
 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
 - Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende ;
 - Distribution de sommes prélevées sur les postes « Réserves distribuables » et « primes d'apport » ;
 - Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225 38 du Code de commerce et des conventions qui y sont énoncées ;
 - Renouvellement pour 3 ans des mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques Ehrmann, Eric Sasson, Pierre Vaquier, et de la Société La Forézienne de Participations ;
 - Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions.
- **De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**
 - Extension de l'objet social ;
 - Pouvoir pour les formalités.

PRESENTATION DES PROJETS DE RESOLUTIONS

- **Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.**

Première résolution : Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui font ressortir un bénéfice de 141 928 728,07 euros.

Deuxième résolution : Cette résolution a pour objet l'approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui font ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du groupe, de 147 382 milliers d'euros.

Troisième résolution : Sous cette résolution, relative à l'affectation du résultat de l'exercice, il vous est proposé de distribuer un dividende global de 111 362 571,52 euros soit 1,21 euro par action, le solde du bénéfice distribuable d'un montant de 57 754 434,99 euros étant affecté au compte « Réserves distribuables ».

Un acompte sur dividende de 0,54 euro par action ayant été versé le 29 septembre 2011, le solde du dividende d'un montant de 0,67 euro par action serait mis en paiement le 20 avril 2012.

Quatrième résolution : Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation la distribution par prélèvement sur les postes « Réserves distribuables » et « primes d'apport », d'une somme de 10,87 euros par action, soit une somme totale de 1 000 288 118,62 euros qui serait mise en paiement le 20 avril 2012. Cette distribution intervient dans le cadre des opérations annoncées le 9 février 2012 et présentées dans l'exposé sommaire.

Cinquième résolution : Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation le mandat de vente exclusif confié à la société IGC Services, portant sur un ou plusieurs portefeuilles d'actifs immobiliers détenus par Mercialis.

Sixième résolution : Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de Services Agreement et le contrat de V.E.F.A. conclus avec l'OPCI UIR II dans la cadre de la mise en œuvre du partenariat avec Union Investment.

Sous les **septième à dixième résolutions**, il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques Ehrmann, Eric Sasson, Pierre Vaquier, et La Forézienne de Participations pour 3 ans.

Onzième résolution : Cette résolution a pour objet de renouveler, pour une durée de dix-huit mois, l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquiescer des actions de la Société, conformément aux dispositions prévues par les articles L 225-209 et suivants du Code de commerce. L'utilisation de cette autorisation ne pouvant avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 5 % du nombre total des actions formant le capital social, soit sur la base du capital au 31 janvier 2012, 4 533 538 actions, représentant 4,93 % du capital, pour un montant maximal de 136 006 140 euros, soit un prix d'achat maximum de trente (30) euros par action.

● Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

Douzième résolution : Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet industriel, il vous est proposé, sous cette résolution, une extension de l'objet social à toutes autres activités industrielles ou commerciales dont l'exercice se rattache à, ou comprend, l'exploitation de galeries marchandes ou la location d'espaces dans des galeries marchandes. La rédaction de l'article 3 des statuts serait modifiée en conséquence comme suit :

Ancienne version	Nouvelle version
<p>Article 3 - Objet</p> <p>La société a pour objet, en France ou à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'acquisition et/ou la construction de tous terrains, immeubles, biens et droits immobiliers en vue de leur location, la gestion, la location, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, biens et droits immobiliers, l'équipement de tous ensembles immobiliers en vue de les louer ; et toutes autres activités connexes ou liées se rattachant à l'activité précitée ; le tout directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés ; – la participation, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de prise de tous intérêts et participations, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toute société, française ou étrangère, immobilière, industrielle, financière ou commerciale notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, d'apports, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique ou autrement ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle de ces intérêts et participations ; et, d'une façon générale, toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter la réalisation ou de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris la possibilité d'arbitrer ses actifs, notamment par voie de vente. 	<p>Article 3 - Objet</p> <p>La société a pour objet, en France ou à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'acquisition et/ou la construction de tous terrains, immeubles, bien et droits immobiliers en vue de leur location, la gestion, la location, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, biens et droits immobiliers, l'équipement de tous ensembles immobiliers en vue de les louer ; et toutes autres activités industrielles ou commerciales connexes ou liées se rattachant à l'activité précitée, et plus généralement dont l'exercice se rattache à, ou comprend, l'exploitation de galeries marchandes ou la location d'espaces dans des galeries marchandes ; le tout directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés ; – la participation, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de prise de tous intérêts et participations, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toute société, française ou étrangère, immobilière, industrielle, financière ou commerciale notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, d'apports, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique ou autrement ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle de ces intérêts et participations ; et, d'une façon générale, toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter la réalisation ou de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris la possibilité d'arbitrer ses actifs, notamment par voie de vente.

PROJETS DE RESOLUTIONS

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire.

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 141 928 728,07 euros.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte « Report à nouveau », des sommes correspondant aux dividende et acompte sur dividende alloués aux actions détenues par la Société au jour de leur mise en paiement, représentant un montant total de 179 922,92 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 147 382 milliers d'euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice - Fixation du dividende)

L'Assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Bénéfice de l'exercice		141 928 728,07 euros
Dotation de la réserve légale	(-)	2 203,80 euros
Report à nouveau	(+)	27 190 482,24 euros
Bénéfice distribuable	(=)	169 117 006,51 euros
Dividendes		111 362 571,52 euros
Affectation au compte « Réserves distribuables »		57 754 434,99 euros

Chaque action recevra un dividende de 1,21 euro.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte :

- que le montant du dividende ainsi décidé par elle et qui s'élève à 1,21 euro inclut le montant de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,54 euro par action mis en paiement le 29 septembre 2011 ;
- qu'en conséquence, le solde du dividende s'élève à 0,67 euro par action et décide qu'il sera mis en paiement le 20 avril 2012.

Pour l'acompte sur dividende de 0,54 euro, la distribution au titre du secteur exonéré représente 100 % de ce montant. Pour le solde du dividende de 0,67 euro, la distribution au titre du secteur exonéré représente 99,26 % de ce montant.

Conformément à l'article 8 de la loi de finances 2012, il est rappelé qu'à compter de l'imposition des revenus de 2011, les distributions de dividendes issus des bénéfices exonérés de sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) n'ouvrent plus droit à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts, seules les distributions de dividendes issus des bénéfices non exonérés de SIIC étant éligibles à cette réfaction. Par conséquent, le dividende distribué au titre de l'exercice 2011 est éligible à la réfaction de 40 % à hauteur de 0,0049 euro par action.

Les actions détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « Réserves distribuables ».

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2010			
Acompte (versé en 2010)	0,50 euro	0,50 euro	Néant
Solde (versé en 2011)	0,76 euro	0,00056 euro	0,75944 euro
Total	1,26 euro	0,50056 euro	0,75944 euro
31 décembre 2009	1,00 euro	1,00 euro	Néant
31 décembre 2008	0,88 euro	0,88 euro	Néant

Quatrième résolution

(Distribution de sommes prélevées sur les postes « Réserves distribuables » et « primes d'apport »)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- décide de procéder à la distribution d'une somme de 10,87 euros par action, soit une somme totale de 1 000 288 118,62 euros sur la base des 92 022 826 actions composant le capital au 31 décembre 2011, prélevée et imputée comme suit :
 - par priorité sur la totalité du poste « Réserves distribuables » ainsi ramené de 57 754 434,99 à 0 euro ;
 - et pour le solde, à hauteur de 942 533 683,63 euros, sur le poste « primes d'apport » ainsi ramené de 1 161 368 060,56 euros à 218 834 376,93 euros. L'assemblée prend acte que la distribution des sommes prélevées et imputées sur le poste « primes d'apport » revêt le caractère de remboursement d'apport conformément aux dispositions de l'article 112-1° du Code général des impôts.
- décide que cette somme de 1 000 288 118,62 euros sera mise en paiement le 20 avril 2012.

L'Assemblée générale donne mandat au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au profit du Président-Directeur général et/ou du Directeur général délégué, à l'effet d'ajuster (a) le montant définitif de la distribution prélevé sur le poste « Réserves distribuables » et (b) le montant définitif de la distribution prélevé sur le poste « primes d'apport » pour tenir compte, le cas échéant, des actions détenues par la Société au jour de la mise en paiement de la présente distribution, ces actions n'ayant pas vocation à celle-ci, ainsi que des nouvelles actions créées par l'exercice d'options de souscription d'actions Mercialis préalablement à la mise en paiement de la présente distribution, dont l'émission n'a pas encore été constatée par le Conseil d'administration à la date de la présente Assemblée générale ; le Conseil d'administration devra informer les actionnaires de la partie de la distribution constitutive d'un remboursement d'apport au sens des dispositions de l'article 112 1° du Code général des impôts et de celle éligible à la réfaction de 40 %, au plus tard à la date de mise en paiement de la distribution.

L'Assemblée générale prend acte que le Conseil d'administration devra, en raison de la distribution décidée aux termes de la présente résolution, procéder aux ajustements des droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites de la Société, conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables.

Cinquième résolution

(Convention réglementée : Mandat de vente exclusif confié à la société IGC Services)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention par laquelle Mercialys a confié à la société IGC Services un mandat exclusif de vente d'un ou plusieurs portefeuilles d'actifs immobiliers détenus par Mercialys.

La convention a été autorisée préalablement à sa conclusion par le Conseil d'administration du 9 juin 2011.

Sixième résolution

(Conventions réglementées : Services Agreement et Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.) de l'extension de la galerie marchande du centre commercial de Bordeaux Pessac)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la convention de Services Agreement et le contrat de V.E.F.A., conclus avec l'OPCI UIR II dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat avec Union Investment.

Ces conventions ont été autorisées préalablement à leur conclusion par le Conseil d'administration du 9 juin 2011.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques EHRMANN)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques EHRMANN arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Jacques EHRMANN dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eric SASSON)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric SASSON arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Eric SASSON dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre VAQUIER)

Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre VAQUIER arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Pierre VAQUIER dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société La Forézienne de Participations)

Le mandat d'administrateur de la société La Forézienne de Participations arrivant à échéance lors de la présente Assemblée générale, l'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler la société La Forézienne de Participations dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Onzième résolution

(Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder trente (30) euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 5 % du nombre total des actions, soit sur la base du capital au 31 janvier 2012, déduction faite des 67 603 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 janvier 2012, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 4 533 538 actions, représentant 4,93 % du capital, pour un montant maximal de 136 006 140 euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 5% visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

• Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

Douzième résolution

(Extension de l'objet social)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'étendre l'objet social à toutes autres activités industrielles ou commerciales dont l'exercice se rattache à, ou comprend, l'exploitation de galeries marchandes ou la location d'espaces dans des galeries marchandes.

L'article 3 des statuts sera en conséquence désormais rédigé comme suit :

« Article 3 - Objet

La société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- *l'acquisition et/ou la construction de tous terrains, immeubles, bien et droits immobiliers en vue de leur location, la gestion, la location, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, biens et droits immobiliers, l'équipement de tous ensembles immobiliers en vue de les louer ; et toutes autres activités industrielles ou commerciales, connexes ou liées se rattachant à l'activité précitée et, plus généralement, dont l'exercice se rattache à ou comprend l'exploitation de galeries marchandes ou la location d'espaces dans des galeries marchandes ; le tout directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés ;*
- *la participation, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de prise de tous intérêts et participations, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toute société, française ou étrangère, immobilière, industrielle, financière ou commerciale notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, d'apports, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique ou autrement ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle de ces intérêts et participations ;*

et, d'une façon générale, toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter la réalisation ou de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris la possibilité d'arbitrer ses actifs, notamment par voie de vente. »

Treizième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.

PRESENTATION DES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ A L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Monsieur Jacques Ehrmann**

Né le 13 février 1960, 52 ans

Nombre d'actions Mercialis détenues : 17 330

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jacques Ehrmann a débuté sa carrière comme responsable régional du développement puis directeur du développement de Méridien SA. En 1989, il devient secrétaire général en charge des acquisitions, du développement et des affaires juridiques de la Société des Hôtels Méridien. Il rejoint Eurodisney en 1995 en qualité de Directeur Général de Disneyland Paris Imagineering. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme directeur du développement, du patrimoine et de la construction. En 2000, il devient Directeur Général de la division « Nouvelles activités ». Il dirige les activités immobilières et expansion de Casino depuis 2003 et assume également les fonctions de Président-Directeur Général de la Société.

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012***

- ***Au sein du Groupe Casino***

- Directeur des activités immobilières et expansion de Casino, membre du Comité Exécutif Groupe ;
- Membre du Comité des Investissements de Mercialis (SA) ;
- Président des sociétés GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS) et Plouescadis (SAS) ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur des sociétés Intexa (SA - société cotée) et Proxipierre (SPPICAV) ;
- Gérant non associé des sociétés Alpha (SARL), Azel (SCI), Casino Développement (SNC), Hyper 19 (SNC) et SNC Maud ;
- Gérant non associé des sociétés GreenYellow Participations 3b (EURL), GreenYellow Participations 10 (EURL), GreenYellow Participations 6 (EURL), GreenYellow Participations 7 (EURL), GreenYellow Participations 8 (EURL), GreenYellow Participations 11 (EURL) et GreenYellow Participation Energie (SARL) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Présidente de la société Opalodis (SAS) ;
- Représentant permanent de la société SAS de la Grande Colline, co-Gérante de la société SCI PDP ;
- Représentant permanent de la société SCI Proximo, Administrateur de la société AEW Immo commercial (SPPICAV) ;
- Administrateur des sociétés DTC Finance BV, DTC Development 1, DTC Development 2, DTC Development 3 (Pays-Bas) ;
- Administrateur de la société Big C (Thaïlande).

- ***Hors du Groupe Casino***

- Membre du Conseil de surveillance de la société Editions Lefebvre Sarrut (SA à Directoire et CS) ;
- Co-Gérant de la société Jakevero (SCI).

- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années**

(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- **Au sein du Groupe Casino**

- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la société Immobilière Commerciale des Indes Orientales - Immocio (SPPICAV) ;
- Président Directeur Général de la société Plouescadis (SAS) ;
- Président des sociétés IGC Promotion (SAS), Mercialys Gestion (SAS), Onagan Promotion (SAS) et S.A.S. Hard Immo ;
- Président des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 7 (SAS) et Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 8 (SAS) ;
- Gérant non associé des sociétés GreenYellow Participations (EURL) [ex KS Participation Réunion], GreenYellow Participations 2 (EURL), GreenYellow Arles (SNC), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3C* (SAS) [ex GreenYellow Participations 5], KS Participation Métropole* (EURL), Ksil Aix Entrepôts (SNC), Ksil Cavaillon (SNC), Société de Participations dans des Centrales PV 3 (EURL) [ex GreenYellow Participations 3], Société de Participations dans des Centrales PV 3C** [ex GreenYellow Participations 3C] (EURL) et Société de Participations dans des Centrales PV 4* (EURL) [ex GreenYellow Participations 4] ;
- Représentant permanent de la société Mercialys (SA), Présidente des sociétés Mercialys Gestion* (SAS) et Mery 2* (SAS) [société radiée le 27/06/2011] ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Gérante de la société Casino Développement (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Présidente des sociétés IGC Promotion (SAS), GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS) et Théiadis (SAS) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Présidente des sociétés Onagan Promotion (SAS), SAS Cathédrale, SAS des Grands Crus, SAS de Saint Sulpice, SAS des Salins et Uranie* (SAS) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Gérante des sociétés Agout (SNC), Chafar 2 (SCCV), Chouans (SCCV), Clovis (SCCV), Dentelle (SNC), Fructidor SNC*, Géante Périaz (SNC), Pays Chaunois (SCCV), Plaine de Lamolle (SCCV), Seconde Périaz (SCCV), SNC Maud, SCI Stoupale* [société radiée le 30/11/2011] et SCI Zac du Roubaud Saint-Jean ;
- Représentant permanent de la société GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], Présidente des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3b* (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4* (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5* (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 6* (SAS) et Lycées Pyrénées Orientales* (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Carcassonne (SNC), GreenYellow Hyères (SNC), GreenYellow Marseille Les Caillols (SNC), GreenYellow Marseille Plan de Campagne (SNC), GreenYellow Narbonne (SNC), GreenYellow Marseille Barneoud (SNC), GreenYellow Montélimar (SNC), GreenYellow Marseille (SNC), GreenYellow Fréjus (SNC) et GreenYellow Nîmes (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Aix en Provence (SNC), GreenYellow Ajaccio (SNC), GreenYellow Ajaccio Mezzavia (SNC), GreenYellow Albi* (SNC), GreenYellow Arles (SNC), GreenYellow Bordeaux* (SNC), GreenYellow Castres* (SNC), GreenYellow Corte (SNC), GreenYellow Gassin (SNC), GreenYellow Montauban* (SNC), GreenYellow Montpellier (SNC), GreenYellow Nîmes (SNC), GreenYellow Rodez* (SNC), GreenYellow Saint-André de Cubzac* (SNC), GreenYellow Valence Sud (SNC) et Ksil Plan d'Orgon (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Agen (SNC), GreenYellow Anglet (SNC), GreenYellow Avignon Cap Sud* (SNC), GreenYellow Béziers (SNC), GreenYellow Canet en Roussillon (SNC), GreenYellow du Garosse (SNC), GreenYellow Gap (SNC), GreenYellow Hyères Sup (SNC), GreenYellow Marseille Delprat (SNC), GreenYellow Montpellier Celleneuve (SNC), GreenYellow La Foux (SNC), GreenYellow Le Pradet (SNC), GreenYellow Pau Lons (SNC), GreenYellow Plaisance du Touch 1 (SNC), GreenYellow Saint Chamas (SNC), GreenYellow Sauvian* (SNC), GreenYellow Toulouse Fenouillet (SNC), GreenYellow Valence 2* (SNC), GreenYellow Vals Près Le Puy (SNC), GreenYellow Plaisance du Touch (SNC), GreenYellow Jumbo Grand Large (SNC), GreenYellow Jumbo Le Chaudron (SNC), GreenYellow Entrepôts Réunion (SNC), Ksilcentre (SNC), Ksilnordest (SNC), Ksilsud (SNC), Ksilest (SNC) et Ksilouest (SNC) ;

- Représentant permanent de la société Ksilicium (SAS), Présidente de la société GreenYellow Holding (SAS) [ex Ksilicium Développement] ;
- Représentant permanent de la société Ksilicium Développement (SAS), Présidente des sociétés Ksilicium Finance Metropole (SAS) et Ksilicium Finance Réunion (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Ksilicium Finance Métropole (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Ajaccio (SNC), GreenYellow Albi (SNC), GreenYellow Bordeaux (SNC), GreenYellow Carcassonne (SNC), GreenYellow Castres (SNC), GreenYellow Corte (SNC), GreenYellow Istres (SNC), GreenYellow Marseille (SNC), GreenYellow Montauban (SNC), GreenYellow Montélimar (SNC), GreenYellow Montpellier (SNC), GreenYellow Narbonne (SNC), GreenYellow Nîmes (SNC), GreenYellow Rodez (SNC) et GreenYellow Saint-André de Cubzac (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Ksilicium Finance Réunion (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Jumbo Grand Large (SNC), GreenYellow Jumbo Le Chaudron (SNC), GreenYellow Jumbo Le Port (SNC), GreenYellow Jumbo Mamoudzou (SNC), GreenYellow Jumbo Saint-André (SNC), GreenYellow Jumbo Saint-Benoît (SNC), GreenYellow Jumbo Sainte-Marie (SNC), GreenYellow Jumbo Savannah (SNC) et GreenYellow Jumbo Score 400 (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Plouescadis (SAS), Présidente des sociétés Alcudia Promotion* (SAS), IGC Promotion* (SAS), Onagan Promotion* (SAS), SAS Cathédrale*, SAS de la Grande Colline*, SAS de la Moitié*, SAS de Malaz*, SAS de Saint Sulpice*, SAS des Grands Crus*, SAS des Salins, SAS du Canal du Midi* [ex MLD1] et SAS du Champ Savoyard ;
- Représentant permanent de la société Plouescadis (SAS), Gérante des sociétés Agout (SNC), Bobsleigh* (SCCV), Canerousse SNC*, Chafar 2 (SCCV), Chantecouriol (SNC), Chatam* (SCI), Chouans* (SCCV), Clovis (SCCV), Dentelle (SNC), Geante Periaz (SNC), Les Grandes Chaumes* (SCCV), Parc des Salins* (SNC), Pays Chaunois (SCCV), Plaine de Lamolle* (SCCV), SCCV de Cavernes*, SCCV du Chapeau Rouge*, SCI Caserne de Bonne, SCI Immo leard*, SCI Les Halles des Bords de Loire*, SCI Zac du Roubaud Saint-Jean*, Seconde Périaz* (SCCV), SNC de Périaz*, SNC Fairway*, SNC Joutes de la Peyrade*, Semnoz A* (SNC), Semnoz B* (SNC), Semnoz C* (SNC), SNC Les Cabanes Tchanquées*, Soderip Promotion* (SNC), Rhodanienne* (SNC), Vendolonne (SNC), Alcudia Amilly* (SCCV), Alcudia Annemasse* (SCCV), Alcudia Arbent* (SCCV), Alcudia Basso Combo* (SCCV), Alcudia Boé* (SCCV), Alcudia Chalon* (SCCV), Alcudia Clermont Ferrand* (SCCV), Alcudia Cubzac* (SCCV), Alcudia Davezieux* (SCCV), Alcudia Fenouillet* (SCCV), Alcudia Firminy* (SCCV), Alcudia Fréjus* (SCCV), Alcudia Lannion* (SCCV), Alcudia Lons Le Saunier* (SCCV), Alcudia Loubet* (SCCV), Alcudia Montélimar* (SCCV), Alcudia Marseille Sainte-Anne (SCCV), Alcudia Nîmes* (SCCV), Alcudia Salon* (SCCV), Alcudia Salvaza* (SCCV), Alcudia Torcy* (SNC), Alcudia Villenave d'Ornon* (SCCV), SNC Alcudia Grans*, SNC Alcudia Auxerre*, SNC Alcudia Les Clairions*, SNC Alcudia Tarbes Laloubère*, SNC Alcudia Troyes Barberey* et SNC Alcudia Villefranche* ;
- Représentant permanent de la société SNC Maud, Gérante des sociétés Adour Immo (SNC) et Menesterol Immo (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Asinco (SAS) au Conseil d'administration de la société FIGEAC [Financement Gestion Administration et Contrôle] (SA) ;
- Principal Directeur de la société Servicios Cativen (Venezuela).

• **Hors du Groupe Casino**

- Membre du Conseil de surveillance de la société Viveo Group (SA) ;
- Mandataire au sein de la société Viveo (EURL) ;
- Administrateur de la société SAS Santoline.

• **Monsieur Eric Sasson**

Né le 3 janvier 1964, 48 ans

Nombre d'actions Mercialys détenues : 300

Biographie

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD à Fontainebleau, d'un Master de Sciences en génie nucléaire de MIT et d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, Monsieur Eric Sasson a rejoint en février 2001 le Groupe Carlyle pour établir et diriger l'équipe immobilière européenne. Avant de travailler pour Carlyle, Eric Sasson était Responsable des fonds d'investissements immobiliers européens de LaSalle Investment Management.

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012***

- ***Au sein du Groupe Mercialys***

- Président du Comité d'Audit, membre du Comité des Investissements de la société Mercialys (SA).

- ***Hors du Groupe Mercialys***

- Gérant de la société Carlyle Real Estate Advisors France.

- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années***

(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

- **Monsieur Pierre Vaquier**

Né le 30 décembre 1956, 55 ans

Nombre d'actions Mercialys détenues : 992

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Pierre Vaquier a débuté sa carrière en tant qu'associé chez Paribas International Private Banking pendant deux ans avant d'être nommé Directeur des activités immobilières de Paribas Investment Banking à New York. En 1985, il est devenu PDG de Paribas Properties Inc., puis de retour à Paris, il a été nommé Directeur Adjoint de Paribas Asset Management en 1992. En 1993, Monsieur Pierre Vaquier est devenu Directeur du Business Development chez Axa Immobilier, avant d'être nommé PDG de Colisée Services (filiale de la gestion des portefeuilles d'Axa Immobilier), devenue Axa Reim France en 1999. Depuis 2007, il est Directeur Général d'Axa Reim SA.

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012***

- ***Au sein du Groupe Mercialys***

- Président du Comité des Investissements, membre du Comité d'Audit de la société Mercialys (SA).

- ***Hors du Groupe Mercialys***

- Administrateur et Directeur Général de la société Axa Reim (SA) ;
- Président Directeur Général de la société Axa Reim France (SA) ;
- Président de la société Colisée Gérance (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Axa Reim France au Conseil d'administration des sociétés Axa Reim SGP (SA) et Axa Aedificandi (SICAV) ;
- Membre du Comité de Direction de la société Axa Suduiraut (SAS) ;
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Logement Français (SA à CS) [ex SAPE] ;
- Administrateur des sociétés Axa Real Estate Investment Managers US LLC, DV III General Partner (SA Luxembourgeoise), EIP Luxembourg Management Company SARL (Lux.) et FDV II Participation Company (SA Luxembourgeoise) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Axa Investment Managers Deutschland GmbH.

- ***Entités extérieures au Groupe AXA***

- Représentant permanent de la société Axa Reim France au Conseil d'administration de la société IPD France (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance et du Comité des rémunérations de la société Foncière des Régions (SA à CS) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société SEFRI CIME Activités et Services (SAS) ;
- Président du Conseil d'administration de la société FDV Venture (SA luxembourgeoise) ;
- Administrateur des sociétés FDV II Venture (SA Luxembourgeoise), Ahorro Familiar (SA espagnole), EIP Participation S1 SARL et EIP Participation S2 SARL.

- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années***
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- ***Au sein du Groupe Mercialys***

Néant.

- ***Hors du Groupe Mercialys***

- Président du Conseil d'administration de la société Axa Reim Italia (SARL) ;
- Administrateur des sociétés Axa Reim Iberica Spain (SA), EOIV Management Company (SA Luxembourgeoise) et European Retail Venture (SA Luxembourgeoise) ;
- Président du Conseil d'administration, membre du Comité des nominations et rémunérations, membre du Comité des Investissements de la société Dolmera Real Estate (SA).

- ***Entités extérieures au Groupe AXA***

- Représentant Permanent de la société Axa France Vie au sein de la société Segece (SCS) ;
- Membre du Comité d'Investissement de la société Foncière des Régions (SA à Directoire et CS) ;
- Directeur Général Délégué de la société Axa Reim (SA) ;
- Administrateur de la société Axa Reim Portugal (SA Portugaise) ;
- Administrateur et Vice-Président de la société Logement Français (SA) ;
- Membre du Comité d'Investissement de la société Foncière des Régions (SA à CS) ;
- Censeur de la société Sefricime.

- **Société La Forézienne de Participations**

Société par actions simplifiée au capital de 568. 599.197 euros
Siège social : 1, Esplanade de France - 42000 Saint-Etienne
N° d'identification : 501 655 336 RCS Saint-Etienne
Nombre d'actions Mercialys détenues : 46 066 460

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 31 janvier 2012***

- ***Au sein du Groupe Casino***

- Administrateur de la société Proxipierre (SPPICAV) ;
- Administrateur de la société Shopping Property Fund 1 (SPPICAV).

- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années***
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE au cours de l'année 2011

Groupe Mercialys

Chiffres clés

<i>En millions d'euros</i>	12/2010	12/2011	% variation
Revenus locatifs	149,5	161,0	+7,7%
Loyers nets	140,3	151,7	+ 8,1%
Résultat opérationnel	133,6	147,9	+ 10,7%
Résultat net, part du groupe	133,5	147,4	+ 10,4%
Résultat des opérations (FFO ¹)	128,0	140,8	+10,0%
Capacité d'autofinancement (CAF)	132,9	142,9	+ 7,6%

Une très belle année 2011 : une activité et une croissance soutenues tout au long de l'année

Les revenus locatifs ont connu à nouveau en 2011 une progression solide de +7,7%, en raison à la fois de la croissance interne, soutenue par la poursuite de l'extraction de la valeur sur notre portefeuille de baux, et par la croissance externe dopée par les livraisons de projets Esprit Voisin 2010 et 2011.

La croissance organique des loyers facturés est restée soutenue en 2011. Elle est le fruit du travail permanent des équipes pour optimiser la valeur des baux en portefeuille via notamment les renouvellements et les recommercialisations réalisés sur l'année.

2011 a ainsi été une année record pour Mercialys en matière de commercialisation avec 402 baux signés sur l'exercice, contre 351 en 2010 qui était déjà une année exceptionnelle en matière de signature de baux.

La croissance externe a été principalement alimentée par les projets Esprit Voisin dont le rythme des livraisons s'est fortement accéléré depuis 2010 : après les 7 projets livrés en 2010, ce sont 11 programmes qui ont été livrés en 2011 représentant une valeur locative de 10,3 millions d'euros en année pleine pour une surface GLA de 112 900 m² créée, restructurée et/ou rénovée.

Le résultat des opérations par action (FFO) est en progression de +10,0% au 31 décembre 2011 sous l'effet combiné de la croissance des revenus locatifs, d'honoraires additionnels liés au développement de l'activité de prestation de service pour compte de tiers, et d'une évolution maîtrisée des coûts.

Livraisons du programme Esprit Voisin

Le programme Esprit Voisin est un projet de développement et de restructuration du portefeuille de centres commerciaux de Mercialys. Il s'agit de mettre ce parc en ligne avec l'esprit du Groupe et sa culture de proximité, en développant la thématique de 'L'Esprit Voisin', et en saisissant toutes les possibilités de création de valeur architecturale envisageable (rénovations, restructurations, extensions).

Au cours de l'année 2011, la mise en œuvre des programmes Esprit Voisin a continué à un rythme soutenu. 11 livraisons de programmes ont eu lieu sur l'année écoulée :

- Sur les sites de Nîmes, Marseille La Valentine, Montauban et Angers, de nouvelles boutiques ont été développées sur des surfaces acquises auprès de l'hypermarché attenant.
- Les sites de Geispolsheim, Ajaccio, Sables d'Olonne, Annemasse, Auxerre et Villefranche ont, eux, bénéficié d'une extension de leur galerie marchande qui est venue renforcer la puissance commerciale du site.

¹ Funds From Operations / action : Résultat net part du Groupe hors amortissements et plus-values de cession / action (en pondéré totalement dilué)

- A Annecy, 4 moyennes surfaces sont venues renforcer le site qui a fait l'objet du développement d'une extension en 2010 après la création d'un Retail Park adjacent en 2007.

A noter que l'extension de Geispolsheim a été développée dans le cadre d'un partenariat mis en place dès 2008 entre Mercialys et l'Union des Coopérateurs d'Alsace (Coop d'Alsace). Depuis fin 2009, les deux sociétés étaient propriétaires de la galerie marchande existante au travers d'une SCI détenue à parts égales. Elles ont développé à compter du printemps 2010 une extension de la galerie qui s'est accompagnée de la complète rénovation des surfaces existantes. La transformation de ce site emblématique de Strasbourg a été conduite par les équipes d'Asset Management de Mercialys et a donc bénéficié du savoir-faire de Mercialys en matière de restructuration et d'extension développé dans le cadre du programme Esprit Voisin.

Au total, sur toute l'année 2011, ce sont ainsi 146 nouvelles boutiques qui ont ouvert représentant une valeur locative de 10,3 millions d'euros en année pleine et une surface GLA de 112 900 m² créée, restructurée et/ou renouvelée.

Cessions d'actifs matures

2010 avait été marquée par une nouvelle étape dans la stratégie de valorisation d'actifs de Mercialys avec la mise en place d'une politique active d'arbitrage des actifs matures en portefeuille.

Au cours de l'année 2011, cette politique de rotation d'actifs dynamique s'est poursuivie avec la cession de 16 actifs matures, répartis en 6 portefeuilles, représentant un montant total de 120 millions d'euros acte en mains, soit environ 5% de la valeur du portefeuille droits inclus (base expertises au 30 juin 2011), et un taux de capitalisation moyen acte en main de 6,36% (soit un taux inférieur au taux moyen des expertises de ces actifs au 30 juin 2011). Les loyers nets de ces actifs représentaient 7,4 millions d'euros en 2011.

La plus-value nette totale dégagée sur l'ensemble des cessions 2011 s'est élevée à 30,6 millions d'euros.

Les actifs cédés sont des actifs matures constitués essentiellement de galeries de services, d'actifs isolés et de divers lots de copropriété ainsi que de deux centres commerciaux jugés à maturité situés à Nevers et Béziers.

Portefeuilles	Sites
Portefeuille de 7 sites Rhin/Rhône de petites galeries de services et moyennes surfaces isolées	Annonay, Oyonnax, Pontarlier, Montélimar, St Claude, St Louis, Carpentras
Portefeuille de 5 sites commerciaux Atlantique/Méditerranée	Albi, La Chapelle sur Erdre, Montpellier Celleneuve, Canet en Roussillon et Béziers (centre commercial à maturité)
Un centre commercial à maturité	Nevers
Lots de copropriété	Bordeaux-Pessac (Retail park, cafeteria et centre-auto),
Lots de copropriété	Angoulême (Moyennes surfaces)
Lots de copropriété	Hyères (site supermarché)

A noter que les actifs de Bordeaux-Pessac ont été cédés à Union Investment, un gérant de fonds allemand très actif sur le marché de l'immobilier. Les deux sociétés ont créé un fonds d'actifs commerciaux matures au travers d'un OPCI détenu à 80% par Union Investment et 20% par Mercialys. Mercialys est l'opérateur de ce fonds en charge notamment de l'Asset Management et de la commercialisation.

L'OPCI a acquis un premier actif situé à Bordeaux-Pessac pour une valeur totale d'environ 80 millions d'euros incluant les lots détenus par Mercialys (un Retail Park, une cafeteria et un centre-auto). Mercialys développe l'extension au concept l'Esprit Voisin de la galerie commerciale, extension qui devrait être livrée à l'OPCI en novembre 2012.

Ce fonds a vocation à accueillir des actifs commerciaux matures en fonction des opportunités offertes par le marché.

Société Mercialys

<i>en millions d'euros</i>	Exercice 2010*	2011*
Revenus locatifs	138,2	137,5
Résultat net	125,5	141,9

(*) Comptes sociaux

Mercialys SA, société mère du Groupe Mercialys, est une société foncière ayant opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers cotées (S.I.I.C.). Elle détient 114 des 120 actifs commerciaux détenus par l'ensemble du Groupe Mercialys ainsi que des participations dans :

- des foncières filiales de la société (détenant 6 actifs commerciaux : Brest, Caserne de Bonne, Geispolsheim, Istres, Narbonne, Pau Lons et 4 extensions sur des sites existant : Annecy, Castres, Lons Le Saunier et Ste Marie),
- 2 sociétés de gestion : Mercialys Gestion et Corin Asset Management,
- 1 société acquise dans le cadre de l'opération d'apport réalisée au premier semestre 2009 portant sur un actif en développement sur un site déjà existant
- 1 société en charge d'un projet de promotion immobilière relatif à la construction d'une extension de galerie commerciale
- un OPCI créé sur la période et exposé ci-avant.

Les revenus de Mercialys SA sont principalement constitués des revenus des immeubles et, pour une part marginale, par le placement de sa trésorerie dans le cadre de la convention de compte courant conclue avec Casino.

Evénements postérieurs à la clôture de la période

Le 9 février 2012, Mercialys a annoncé vouloir proposer à ses actionnaires des distributions exceptionnelles pour un montant de l'ordre de 1,25 milliard d'euros en 2012 (dont environ 1,15 milliard d'euros sous forme de remboursement d'apports), en deux versements. Mercialys proposera ainsi à sa prochaine Assemblée générale du 13 avril 2012 une première distribution exceptionnelle d'1,0 milliard, soit 10,87 euros par action. L'objectif serait également de proposer au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, après changement de la gouvernance et du contrôle de Mercialys une seconde distribution d'environ 250 millions d'euros d'ici la fin de l'année 2012 (soit 2,72 euros par action), à l'issue et sous condition de la poursuite et de la réalisation du programme de cessions d'actifs envisagé pour l'exercice par le Conseil d'Administration sous sa nouvelle forme.

A compter de 2012, Mercialys engage un nouveau plan stratégique à partir de sa vision de « *Foncière Commercante* ». Cette nouvelle phase se traduira par une accélération du rythme des livraisons de projets « Esprit Voisin » et le recentrage du portefeuille sur 60-70 sites contre 120 aujourd'hui via la cession en 2012 d'actifs inappropriés au concept de « Foncière commerçante » (par leur maturité ou leur taille), avec un objectif d'environ 500 millions d'euros de cessions.

La mise en oeuvre de cette stratégie industrielle marque un tournant dans la vie de Mercialys qui ouvre une nouvelle page de son histoire. Elle s'accompagne d'une normalisation de la structure financière avec la mise en place d'une dette d'1 milliard d'euros. A l'issue des opérations envisagées, Mercialys devrait présenter un niveau de levier conservateur durablement inférieur ou égal à 40%, en ligne avec les ratios d'endettement des foncières les plus raisonnables en la matière.

Cette évolution stratégique est soutenue par le Groupe Casino, qui accompagne la croissance de Mercialys depuis sa création en 2005 et qui continuera de l'accompagner dans cette nouvelle étape de développement.

Tout en restant un partenaire de premier plan, Casino envisage de réduire sa participation courant 2012 pour atteindre un niveau compris entre 30% et 40%, ce qui entraînera une évolution de la composition du Conseil d'administration de Mercialys.

RESULTATS DE LA SOCIETE

au cours des 5 derniers exercices

	Déc-11	Déc-10	Déc-09	Déc-08	Déc-07
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (<i>en milliers d'euros</i>).....	92 022,8	92 000,7	91 968,5	75 149,9	75 149,9
Nombre d'actions émises.....	92 022 826	92 000 788	91 968 488	75 149 959	75 149 959
Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	141 346,7	139 027,3	127 652,3	111 347,2	96 382,7
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	168 816,4	150 711,9	110 850,9	97 176,6	84 405,8
Impôt sur les bénéfices.....	967,9	-1,8	-2,2	593,4	1 301,0
Participation des salariés.....	44,5	18,2	14,2	9,4	18,0
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	141 928,7	125 528,0	88 811,1	79 507,3	68 407,1
Montant total distribué aux actionnaires.....	111 347,6	115 921,0	91 968,5	66 132,0	60 871,5
Résultat global des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions.....	1,8	1,6	1,2	1,29	1,11
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	1,5	1,4	1,0	1,06	0,91
Dividende distribué à chaque action.....	1,21	1,26	1,00	0,88	0,81
Personnel					
Nombre de salariés (<i>équivalence temps plein</i>).....	33,7	22,4	8,5	9,0	7,0
Montant de la masse salariale (<i>en milliers d'euros</i>).....	3 469,5	2 380,8	1 435,0	1 336,9	1 269,1
Montant versé au titre des avantages sociaux, sécurité sociale et œuvres sociales (<i>en milliers d'euros</i>).....	1 417,8	941,6	557,2	573,3	490,5

MERCIALYS
Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 avril 2012

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS
prévus à l'article R.225-83 du Code de Commerce

Je soussigné (e),

Nom : Prénoms :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone :

Propriétaire de : actions nominatives Mercialys ⁽¹⁾,

..... actions au porteur Mercialys ⁽¹⁾,

demande à bénéficier des dispositions de l'article R.225-88 du Code de commerce et à recevoir les documents et renseignements prévus par l'article R.225-83 dudit Code concernant l'**Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 avril 2012**.

Ces renseignements sont également disponibles sur le site internet de la Société Mercialys : www.mercialys.fr, à la rubrique « Finance » - « Assemblée Générale ».

Fait à, le avril 2012

(Signature)

A retourner éventuellement à BNP Paribas Securities Services, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex en y joignant, si vous êtes propriétaire d'actions au porteur, l'attestation de participation délivrée par le dépositaire de vos titres.

NOTA - En vertu de l'alinéa 3 de l'article R.225-88 du Code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir les documents et renseignements visés par les articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures.

(1) Rayer la mention inutile. La justification de la qualité d'actionnaire doit être faite dans les mêmes conditions que pour la participation à l'Assemblée.

